

CONDITIONS PARTICULIERES

LOCATION DE MATERIEL DE CHAUFFAGE

Conditions venant en additif des CGL Locanco

I. ELEMENTS A CHARGE CLIENT

- La mise à disposition de la puissance électrique pour l'alimentation de nos installations. Prévoir 1 départ protégé calibré par équipement (se référer à la fiche technique de l'équipement)
- En période hivernale, prévoir l'approvisionnement et la mise en œuvre du glycol afin de protéger le matériel loué, contre le gel (température extérieure -15°C)
- Les autorisations d'accès au site pour le transporteur sans attente et le personnel d'intervention
- L'accès aisé, cas échéant, pour le grutage sans obstacle au pied du camion.
- La mise à disposition d'un emplacement plat et stable pour le matériel loué
- La protection chantier des matériels loués et la mise en place du plan hygiène et sécurité si nécessaire
- L'installation et la mise en service effectuées en 1 vacation
- Le repli effectué en 1 vacation
- Toute demande d'intervention sur site non prévue dans notre offre (Installation, mise en service, repli) fera l'objet d'un devis et devra être accepté avant intervention
- Toute demande d'intervention non justifiée sera facturée en régie suivant la fiche d'intervention du technicien et suivant la tarification énoncée sur le présent devis comprenant les heures d'intervention les heures de route, les frais kilométriques et les frais de vie.
- Nous prévenir 72 heures par mail avant la fin ou la prolongation de la location.
- La cotation des prestations est faite pour jours et heures ouvrés. En cas de réalisation des prestations en week-end, jour férié et nuit, Le coût des prestations concernées sera majoré de 100%.

II. APPROVISIONNEMENT ET GESTION DU CARBURANT

Sauf accord dûment explicité dans l'offre, le remplissage des cuves sera assuré par LOCANCO. Toute impureté ou détérioration des appareils ou demande d'un technicien en cas de défaillance causée par l'utilisation dans nos appareils de location d'un autre carburant ou tout autre carburant non explicitement désigné sera facturé, même s'il a renoncé à l'assurance. Le carburant non consommé à la fin de la période de location sera éliminé par LOCANCO et non remboursé.

Combustible (gaz naturel) : Le client est responsable de l'installation complète de l'approvisionnement approprié en gaz des appareils de location. Le débit de gaz nécessaire sera communiqué lors de la commande. Le client doit installer, laver, contrôler et certifier le raccordement en gaz naturel avant que LOCANCO mette en service le brûleur à gaz de l'appareil. L'installation doit être réalisée par un installateur agréé. Il en va de même à la fin de la période de location - le client doit mettre le raccordement en gaz naturel hors service avant que les appareils de location soient enlevés.

LOCANCO ne prend pas en charge les modifications de structure ou les interventions par les clients sur le système utilisateur ou la construction.

Chauffage électrique : ne jamais les couvrir et toujours veiller à ce que la temporisation à l'arrêt soit respectée afin que les résistances refroidissent.

Chauffage au fuel indirect : Le mode « automatique » doit toujours être utilisé, car la phase de refroidissement sera automatiquement garantie et la consommation de fuel optimale. Les éventuelles traversées murales nécessaires pour les gaines de diffusion sont à réaliser par le client. Le matériel loué sera facturé sur la base d'un coût journalier à partir de la livraison jusqu'au retour au dépôt respectif après le temps de location minimum convenu. Le délai minimum pour une annulation est de 3 jours ouvrables.

Lors du montage, du démontage et de la mise en service par le client, les points suivants sont à garantir pour le bon fonctionnement de l'installation louée : - Capacité minimum du système : 4-5 L par kW de capacité frigorifique - une pompe supplémentaire est nécessaire pour les systèmes ouverts - Résistance au gel, également pendant le transport (par ex. : mélange eau - glycol, respect des limites d'utilisation) - Vidange de l'échangeur thermique avant la restitution de l'équipement. La qualité du montage est à prouver à l'aide d'un protocole de mise en service d'une entreprise certifiée. Les interventions techniques réalisées en raison d'une installation incorrecte et non approuvée seront facturées. Les travaux sur les appareils ne peuvent être réalisés que par LOCANCO et/ou avec leur confirmation écrite. Le matériel loué contaminé doit être nettoyé avant d'être restitué. Si cela n'est pas le cas, le nettoyage sera facturé.

L'ensemble de nos matériels de location ne convient pas à l'usage alimentaire, sauf spécification contraire. Il incombe au client de filtrer l'eau, LOCANCO n'est pas responsable de la pollution. Nous ne garantissons aucune température pour les utilisations respectives.

III. RENONCIATION À L'ASSURANCE

Les appareils loués doivent être assurés par le client contre les risques d'incendie et le vol à leur valeur de remplacement. Si vous ne souhaitez pas conclure d'assurance avec LOCANCO, veuillez nous transmettre votre régime d'assurance par écrit.

IV. TRANSPORT

LOCANCO dispose de sa propre logistique et peut gérer les différents types de transports. Les chargements sur place à l'aide d'une grue ou d'un chariot élévateur, ainsi que l'apport de charges lourdes sont disponibles sur demande.

Les dommages-intérêts liés à un transport retardé ou annulé ainsi qu'aux équipements qui y sont liés ne sont pas accordés par LOCANCO.

V. MONTAGE ET DÉMONTAGE

En dehors des heures normales de travail, les travaux réalisés seront facturés en conséquence. Les installations interrompues ou annulées seront prises en compte.

VI. CONDITIONS DE PAIEMENT

Prix : Nos prix s'entendent nets, Hors taxes

Facturation : Minimum de facturation de 7 jours et sur situation mensuelle, au prorata des jours calendaires loués dans le mois écoulé. En cas de prolongation de location, le nouveau tarif hebdomadaire et journalier convenu sera applicable à partir du 1^{er} du mois suivant.

Paieement : Virement bancaire à 30 jours fin de mois